



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 26.7.2011  
C(2011)5531 final

**DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION**

**du 26.7.2011**

**modifiant l'autorisation de mise sur le marché du médicament à usage humain «Infanrix hexa - Vaccin diphtérique, tétanique, coquelucheux acellulaire, de l'hépatite B recombinant (adsorbé), poliomyélitique inactivé et de l'Haemophilus influenzae type b conjugué adsorbé» octroyée par la décision C(2000)2848**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(LE TEXTE EN LANGUE FRANÇAISE EST LE SEUL FAISANT FOI.)

## DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 26.7.2011

**modifiant l'autorisation de mise sur le marché du médicament à usage humain  
«Infanrix hexa - Vaccin diphtérique, tétanique, coquelucheux acellulaire, de  
l'hépatite B recombinant (adsorbé), poliomyélitique inactivé et de l'Haemophilus  
influenzae type b conjugué adsorbé» octroyée par la décision C(2000)2848**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(LE TEXTE EN LANGUE FRANÇAISE EST LE SEUL FAISANT FOI.)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 726/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 établissant des procédures communautaires pour l'autorisation et la surveillance en ce qui concerne les médicaments à usage humain et à usage vétérinaire, et instituant une Agence européenne des médicaments<sup>1</sup>,

vu le règlement (CE) n° 1234/2008 de la Commission du 24 novembre 2008 concernant l'examen des modifications des termes d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments à usage humain et de médicaments vétérinaires<sup>2</sup>, et notamment son article 17, paragraphe 2,

vu la demande présentée le 24 avril 2011 par GlaxoSmithKline Biologicals S.A. en vertu de l'article 16 du règlement (CE) n° 1234/2008,

vu l'avis de l'Agence européenne des médicaments, formulé le 23 juin 2011 par le comité des médicaments à usage humain,

considérant ce qui suit:

- (1) L'Agence européenne des médicaments a informé le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et la Commission de son avis favorable concernant la modification majeure de type II et de la nécessité de modifier l'autorisation de mise sur le marché du médicament «Infanrix hexa - Vaccin diphtérique, tétanique, coquelucheux acellulaire, de l'hépatite B recombinant (adsorbé), poliomyélitique

---

<sup>1</sup> JO L 136 du 30.4.2004, p. 1.

<sup>2</sup> JO L 334 du 12.12.2008, p. 7.

inactivé et de l'Haemophilus influenzae type b conjugué adsorbé», inscrit au registre communautaire des médicaments sous les numéros EU/1/00/152/001-008 et EU/1/00/152/019-020.

- (2) Il y a lieu de mettre à jour l'autorisation de mise sur le marché et de modifier la décision C(2000)2848 du 23 octobre 2000 en conséquence. Il y a également lieu de mettre à jour le registre communautaire des médicaments.
- (3) Par souci de clarté et de transparence, il est opportun, à la suite de la modification d'une ou de plusieurs parties des annexes, d'en fournir une version consolidée. Il convient donc de remplacer les annexes de la décision C(2000)2848,

A ADOPTÉ LA PRESENTE DECISION:

*Article premier*

La décision C(2000)2848 est modifiée comme suit:

- 1) L'annexe I est remplacée par le texte de l'annexe I à la présente décision.
- 2) L'annexe III est remplacée par le texte de l'annexe III à la présente décision.

*Article 2*

GlaxoSmithKline Biologicals S.A., rue de l'Institut 89, Rixensart, B-1330 Belgique est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 26.7.2011.

*Par la Commission*  
*Paola TESTORI COGGI*  
*Directeur général*

**ANNEXE I**

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**

## 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT

Infanrix hexa, poudre et suspension pour suspension injectable en seringue préremplie.  
Vaccin diphtérique (D), tétanique (T), coquelucheux (acellulaire, multicomposé) (Ca), de l'hépatite B (ADNr) (HepB), poliomyélitique (inactivé) (P) et de l'*Haemophilus influenzae* type b (Hib) conjugué (adsorbé).

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Après reconstitution, 1 dose (0,5 ml) contient :

Anatoxine diphtérique <sup>1</sup>	≥30 Unités Internationales (UI)
Anatoxine tétanique <sup>1</sup>	≥40 Unités Internationales (UI)
Antigènes de <i>Bordetella pertussis</i>	
Anatoxine pertussique <sup>1</sup>	25 microgrammes
Hémagglutinine filamenteuse <sup>1</sup>	25 microgrammes
Pertactine <sup>1</sup>	8 microgrammes
Antigène de surface du virus de l'hépatite B <sup>2,3</sup>	10 microgrammes
Virus de la poliomyélite (inactivés)	
Type 1 (souche Mahoney) <sup>4</sup>	40 unités antigène D
Type 2 (souche MEF-1) <sup>4</sup>	8 unités antigène D
Type 3 (souche Saukett) <sup>4</sup>	32 unités antigène D
Polyoside d' <i>Haemophilus influenzae</i> type b (phosphate de polyribosylribitol) <sup>3</sup>	10 microgrammes
conjugué à l'anatoxine tétanique en tant que protéine vectrice	environ 25 microgrammes

<sup>1</sup>adsorbé sur hydroxyde d'aluminium hydraté (Al(OH)<sub>3</sub>) 0,5 milligrammes Al<sup>3+</sup>

<sup>2</sup>produit sur des cellules de levure (*Saccharomyces cerevisiae*) par la technique de l'ADN recombinant

<sup>3</sup>adsorbé sur phosphate d'aluminium (AlPO<sub>4</sub>) 0,32 milligrammes Al<sup>3+</sup>

<sup>4</sup>produit sur des cellules VERO

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre et suspension pour suspension injectable en seringue préremplie.

Le composant diphtérique, tétanique, coquelucheux acellulaire, hépatite B, poliomyélitique inactivé (DTCa-HepB-P) se présente sous forme d'une suspension blanche trouble.

Le composant lyophilisé *Haemophilus influenzae* type b (Hib) est une poudre blanche.

## 4. DONNÉES CLINIQUES

### 4.1 Indications thérapeutiques

Infanrix hexa est indiqué pour la primovaccination et le rappel des nourrissons contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et les infections à *Haemophilus influenzae* type b.

### 4.2 Posologie et mode d'administration

*Posologie*

Primovaccination :

Le schéma de primovaccination comporte 3 doses de 0,5 ml (tels que 2, 3, 4 mois ; 3, 4, 5 mois ; 2, 4, 6 mois) ou 2 doses (tels que 3, 5 mois). Un intervalle d'au moins 1 mois doit être respecté entre chaque dose.

Le schéma recommandé dans le cadre du “programme élargi de vaccination” (à l'âge de 6, 10, 14 semaines) ne peut être utilisé que si une dose de vaccin contre l'hépatite B a été administrée à la naissance.

Les recommandations nationales en vigueur pour la prophylaxie de l'hépatite B doivent être maintenues.

Lorsqu'une dose de vaccin contre l'hépatite B a été administrée à la naissance, Infanrix hexa peut être utilisé en remplacement de doses supplémentaires de vaccin contre l'hépatite B dès l'âge de six semaines. Si une seconde dose du vaccin contre l'hépatite B est nécessaire avant cet âge, un vaccin monovalent contre l'hépatite B doit être utilisé.

#### Rappel :

Après une vaccination par 2 doses (à 3 et 5 mois) d'Infanrix hexa, une dose de rappel doit être administrée au moins 6 mois après la dernière dose de primovaccination, de préférence entre l'âge de 11 et 13 mois.

Après une vaccination par 3 doses (tels que 2, 3, 4 mois ; 3, 4, 5 mois ; 2, 4, 6 mois) d'Infanrix hexa, une dose de rappel doit être administrée au moins 6 mois après la dernière dose de la primovaccination et de préférence avant l'âge de 18 mois.

Les doses de rappel doivent être administrées en se basant sur les recommandations locales officielles mais au minimum une dose de vaccin contenant le composant Hib conjugué doit être administrée. Infanrix hexa peut être utilisé en tant que rappel si sa composition est conforme aux recommandations locales officielles.

#### *Population pédiatrique*

La tolérance et l'efficacité d'Infanrix hexa chez les enfants de plus de 36 mois n'ont pas été établies. Pas de donnée disponible.

#### *Mode d'administration*

Infanrix hexa doit être injecté par voie intramusculaire profonde, de préférence en des sites distincts à chaque injection.

### **4.3 Contre-indications**

Hypersensibilité à l'une des substances actives ou à l'un des excipients ou à la néomycine et à la polymyxine.

Hypersensibilité suite à une précédente administration d'un vaccin diphtérique, tétanique, coquelucheux, de l'hépatite B, poliomyélitique ou de l'*Haemophilus influenzae* de type b

Infanrix hexa est contre-indiqué chez les nourrissons ayant présenté une encéphalopathie d'étiologie inconnue, survenue dans les 7 jours suivant une vaccination antérieure par un vaccin contenant la valence coquelucheuse. Dans ce cas, la vaccination anticoquelucheuse doit être suspendue et la vaccination doit être poursuivie avec des vaccins diphtérique-tétanique, de l'hépatite B, poliomyélitique et Hib.

Comme pour les autres vaccins, l'administration d'Infanrix hexa doit être différée chez les sujets atteints d'infections fébriles sévères aiguës. La présence d'une infection bénigne n'est pas une contre indication.

#### 4.4 Mises en garde spéciales et précautions d'emploi

La vaccination doit être précédée d'une recherche des antécédents médicaux (notamment pour les vaccinations antérieures et les événements indésirables ayant pu survenir) et d'un examen clinique.

Si la survenue de l'un des événements suivants est chronologiquement liée à l'administration d'un vaccin contenant la valence coquelucheuse, la décision d'administrer d'autres doses de vaccins contenant la valence coquelucheuse doit être soigneusement évaluée :

- Fièvre  $\geq 40,0^{\circ}\text{C}$ , dans les 48 heures, sans autre cause identifiable ;
- Collapsus ou état de choc (épisode d'hypotonie-hyporéactivité) dans les 48 heures après la vaccination ;
- Cris persistants, inconsolables pendant une durée  $\geq 3$  heures, survenant dans les 48 heures après la vaccination ;
- Convulsions, avec ou sans fièvre, survenant dans les 3 jours après la vaccination.

Il peut exister certaines circonstances, notamment en cas d'incidence élevée de coqueluche, où les bénéfices potentiels de la vaccination dépassent les risques éventuels.

Comme pour toute vaccination, le rapport bénéfice risque de réaliser une vaccination par Infanrix hexa ou de la reporter, chez un nourrisson ou un enfant souffrant d'une maladie neurologique sévère qu'elle soit nouvelle ou évolutive doit être évalué avec attention.

Comme avec tous les vaccins injectables, il est recommandé de toujours disposer d'un traitement médical approprié et d'assurer une surveillance pour le cas rare où surviendrait une réaction anaphylactique suivant l'administration du vaccin.

Infanrix hexa doit être administré avec précaution chez les sujets présentant une thrombocytopénie ou un trouble de la coagulation en raison du risque de saignement qui peut survenir lors de l'administration intramusculaire du vaccin chez ces sujets.

Infanrix hexa ne doit en aucun cas être administré par voie intravasculaire ou intradermique.

Infanrix hexa ne protège pas contre des agents pathogènes autres que *Corynebacterium diphtheriae*, *Clostridium tetani*, *Bordetella pertussis*, le virus de l'hépatite B, le poliovirus ou l'*Haemophilus influenzae* type b. Cependant, il est probable que ce vaccin protège aussi contre l'infection liée au virus de l'hépatite D (causé par l'agent delta) puisque celle-ci ne survient pas en l'absence d'une infection par l'hépatite B.

Comme pour tous les vaccins, une réponse immunitaire protectrice peut ne pas être obtenue chez tous les sujets vaccinés (voir rubrique 5.1.).

Des antécédents de convulsions fébriles, des antécédents familiaux de convulsions ou de syndrome de mort subite du nourrisson ne sont pas des contre-indications à l'utilisation d'Infanrix hexa. Les sujets vaccinés ayant des antécédents de convulsions fébriles doivent être surveillés avec attention en raison de la survenue possible de ce type d'événements indésirables dans les 2 à 3 jours suivant la vaccination.

L'infection par le VIH n'est pas considérée comme une contre-indication. La réponse immunitaire attendue risque de ne pas être obtenue après vaccination chez les patients immunodéprimés.

Du fait de l'élimination urinaire de l'antigène polysaccharidique capsulaire Hib, un résultat positif peut être observé lors d'un test urinaire 1 à 2 semaines après la vaccination. D'autres tests doivent être effectués pour confirmer une infection Hib pendant cette période.

Lors de l'administration concomitante d'Infanrix hexa et Prevenar (vaccin pneumococcique osidique conjugué, adsorbé), le médecin doit tenir compte du fait que les données cliniques ont montré un taux de réactions fébriles supérieur à celui observé lors de l'administration d'Infanrix hexa seul. Ces réactions étaient le plus souvent modérées (fièvre inférieure ou égale à 39°C) et transitoires (cf. rubrique 4.8).

Un traitement antipyrétique devrait être instauré selon les recommandations locales.

Des données limitées chez 169 prématurés indiquent qu'Infanrix hexa peut leur être administré. Cependant, une réponse immunitaire plus faible peut être observée, et le niveau de protection clinique demeure inconnu.

Le risque potentiel d'apnée avec nécessité de surveillance respiratoire pendant 48-72 h doit être soigneusement pris en compte lors de l'administration des doses de primovaccination chez les grands prématurés (nés à 28 semaines de grossesse ou moins) et particulièrement chez ceux ayant des antécédents d'immaturité respiratoire.

En raison du bénéfice élevé de la vaccination chez ces nourrissons, l'administration ne doit pas être suspendue ou reportée.

#### **4.5 Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interaction**

Les données sur l'efficacité et la tolérance d'Infanrix hexa administré simultanément au vaccin Rougeole-Oreillons-Rubéole sont insuffisantes pour établir des recommandations.

Les données sur l'administration concomitante d'Infanrix hexa et Prevenar (vaccin pneumococcique osidique conjugué, adsorbé) n'ont montré aucune interférence cliniquement significative sur la réponse en anticorps pour chacun des antigènes lors d'un schéma de primovaccination à 3 doses.

Comme avec les autres vaccins, l'immunogénicité peut être diminuée chez les patients traités par des immunosuppresseurs.

#### **4.6 Fécondité, grossesse et allaitement**

Infanrix hexa n'étant pas destiné à l'adulte, les données concernant l'utilisation du vaccin chez la femme durant la grossesse ou l'allaitement, et les études de reproduction chez l'animal ne sont pas disponibles.

#### **4.7 Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines**

Sans objet.

#### **4.8 Effets indésirables**

- Essais cliniques :

Le profil de tolérance présenté ci-dessous est basé sur des données provenant de plus de 16 000 sujets.

Comme cela a été observé avec les vaccins DTCa et les vaccins combinés contenant les valences DTCa, une augmentation de la réactogénicité locale et de la fièvre a été rapportée après rappel avec Infanrix hexa par rapport à la primovaccination.

- Essais cliniques relatifs à la co-administration

Au cours des études cliniques où des sujets vaccinés ont reçu Infanrix hexa et Prevenar de façon concomitante, comme doses de rappel (4<sup>ème</sup> dose), une fièvre  $\geq 38,0^{\circ}\text{C}$  a été rapportée chez 43,4 % des enfants ayant reçu Prevenar et Infanrix hexa simultanément comparée à 30,5 % chez ceux ayant reçu le vaccin hexavalent seul. Une fièvre supérieure à  $39,5^{\circ}\text{C}$  a été observée respectivement chez 2,6 % et



1,5 % des enfants recevant Infanrix hexa avec ou sans Prevenar (voir rubrique 4.4.). L'incidence de la fièvre suite à l'administration concomitante des 2 vaccins en primovaccination était inférieure à celle observée après rappel.

- Résumé tabulé des effets indésirables (essais cliniques) :

Au sein de chaque groupe de fréquence, les effets indésirables sont présentés par ordre décroissant de gravité.

Les fréquences par dose sont définies comme suit :

Très fréquent : ( $\geq 1/10$ )

Fréquent : ( $\geq 1/100$  et  $< 1/10$ )

Peu fréquent : ( $\geq 1/1000$  et  $< 1/100$ )

Rare : ( $\geq 1/10\ 000$  et  $< 1/1000$ )

Très rare : ( $< 1/10\ 000$ )

Troubles du métabolisme et de la nutrition :

Très fréquent : perte d'appétit

Affections psychiatriques :

Très fréquent : cris inhabituels, irritabilité, agitation

Fréquent : nervosité

Affections du système nerveux

Peu fréquent : somnolence

Très rare : convulsions (avec ou sans fièvre)

Affections respiratoires, thoraciques et médiastinales :

Peu fréquent : toux

Affections gastro-intestinales :

Fréquent : diarrhée, vomissements

Affections de la peau et du tissu sous-cutané :

Rare : éruption cutanée

Très rare : dermatite

Troubles généraux et anomalies au site d'administration :

Très fréquent : fièvre  $\geq 38^{\circ}\text{C}$ , gonflement localisé au site d'injection ( $\leq 50$  mm), fatigue, douleur, rougeur,

Fréquent : fièvre  $> 39,5^{\circ}\text{C}$ , réactions au site d'injection, incluant induration, gonflement localisé au site d'injection ( $> 50$  mm)\*

Peu fréquent : gonflement diffus du membre vacciné, se propageant parfois à l'articulation adjacente\*

- Surveillance post-commercialisation

Affections hématologiques et du système lymphatique :

Lymphadénopathie

Affections du système immunitaire :

Réactions anaphylactiques, réactions anaphylactoïdes (incluant urticaire), réactions allergiques (incluant prurit)

Affections du système nerveux :

Collapsus ou état de choc (épisode d'hypotonie-hyporéactivité)

Affections respiratoires, thoraciques et médiastinales :

Apnée [voir rubrique 4.4. pour l'apnée chez les grands prématurés (nés à 28 semaines de grossesse ou moins)]

Affections de la peau et du tissu sous-cutané :

Angioedème

Troubles généraux et anomalies au site d'administration :

Gonflement du membre vacciné dans sa totalité\*: réactions de gonflement étendu, nodule au site d'injection, vésicules au site d'injection

\*Les enfants primovaccinés avec un vaccin coquelucheux acellulaire développent plus fréquemment une réaction locale de gonflement après administration d'une dose de rappel comparés à ceux primovaccinés avec un vaccin coquelucheux à germes entiers. Cette réaction disparaît en moyenne en 4 jours.

- Données concernant le vaccin contre l'hépatite B :

Dans des cas extrêmement rares, les effets suivants ont été rapportés : paralysie, neuropathie, syndrome de Guillain-Barré, encéphalopathie, encéphalite et méningite. Le lien de causalité avec le vaccin n'a pas été établi.

Une thrombocytopénie a été rapportée avec les vaccins contre l'hépatite B.

#### 4.9 Surdosage

Aucun cas de surdosage n'a été rapporté.

### 5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

#### 5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Classe pharmaco-thérapeutique : vaccins combinés viraux et bactériens, code ATC J07CA09

Les résultats obtenus dans les études cliniques pour chacune des valences sont résumés dans les tableaux ci-après :

#### **Pourcentage de sujets avec des titres en anticorps $\geq$ au seuil défini un mois après primovaccination avec Infanrix hexa**

Anticorps (seuil)	Deux doses	Trois doses			
	3-5 mois	2-3-4 mois	2-4-6 mois	3-4-5 mois	6-10-14 semaines
	N= 530	N= 196	N= 1693	N= 1055	N= 265
	%	%	%	%	%
Anti-diphtérique (0,1 UI/ml) †	98,0	100,0	99,8	99,7	99,2
Anti-tétanique (0,1 UI/ml) †	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6
Anti-toxine pertussique (5 U.EL/ml)	99,5	100,0	100,0	99,8	99,6

<b>Anti-hémagglutinine filamenteuse</b> (5 U.EL/ml)	99,7	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Anti-pertactine</b> (5 U.EL/ml)	99,0	100,0	100,0	99,7	98,9
<b>Anti-HBs</b> (10 mUI/ml) †	96,8	99,5	98,9	98,0	98,5*
<b>Anti-Polio type 1</b> (1/8 dilution) †	99,4	100,0	99,9	99,7	99,6
<b>Anti-Polio type 2</b> (1/8 dilution) †	96,3	97,8	99,3	98,9	95,7
<b>Anti-Polio type 3</b> (1/8 dilution) †	98,8	100,0	99,7	99,7	99,6
<b>Anti-PRP</b> (0,15 µg/ml) †	91,7	96,4	96,6	96,8	97,4

N = nombre de sujets

\* dans un sous-groupe de nourrissons n'ayant pas reçu le vaccin hépatite B à la naissance, 77,7% des sujets avaient un titre en anticorps anti-HBs  $\geq$  10 mUI/ml

† seuil considéré comme indicateur de protection

**Pourcentage de sujets avec des titres en anticorps  $\geq$  au seuil défini un mois après la vaccination de rappel avec Infanrix hexa**

Anticorps (seuil)	Vaccination de rappel à l'âge de 11 mois après primovaccination à 3 et 5 mois N=532	Vaccination de rappel durant la seconde année de vie après primovaccination en 3 doses N= 2009
	%	%
<b>Anti-diphtérique</b> (0,1 UI/ml) †	100,0	99,9
<b>Anti-tétanique</b> (0,1 UI/ml) †	100,0	99,9
<b>Anti-PT</b> (5 U EL/ml)	100,0	99,9
<b>Anti-FHA</b> (5 U EL/ml)	100,0	99,9
<b>Anti-PRN</b> (5 U EL/ml)	99,2	99,5
<b>Anti-HBs</b> (10 mUI/ml) †	98,9	98,4
<b>Anti-Polio type 1</b> (1/8 dilution) †	99,8	99,9
<b>Anti-Polio type 2</b> (1/8 dilution) †	99,4	99,9
<b>Anti-Polio type 3</b> (1/8 dilution) †	99,2	99,9
<b>Anti-PRP</b> (0,15 µg/ml) †	99,6	99,7

N = nombre de sujets

† seuil considéré comme indicateur de protection

La réponse immunitaire aux antigènes coquelucheux suite à l'administration d'Infanrix hexa étant équivalente à celle d'Infanrix, il est attendu que l'efficacité protectrice des deux vaccins soit équivalente.

L'efficacité protectrice du composant coquelucheux d'Infanrix telle que définie selon les critères de l'OMS ( $\geq 21$  jours de toux paroxystique) a été démontrée dans :

- une étude prospective en aveugle menée en Allemagne chez des sujets exposés dans leur entourage (schéma 3, 4, 5 mois). D'après les données recueillies à partir de sujets exposés dans l'entourage d'un cas index de coqueluche typique, l'efficacité protectrice du vaccin a été de 88,7 %.
- dans une étude d'efficacité menée sous l'égide du NIH en Italie (schéma 2, 4, 6 mois), l'efficacité du vaccin a été de 84 %. Dans un suivi de cette cohorte, l'efficacité a été confirmée jusqu'à 60 mois après la fin du schéma de primovaccination sans l'administration d'une dose de rappel de vaccin coquelucheux.

Les résultats de suivi à long terme en Suède démontrent que les vaccins coquelucheux acellulaires sont efficaces chez les jeunes enfants, lorsqu'ils sont administrés selon le schéma de primovaccination à 3 et 5 mois, avec une dose de rappel à l'âge de 12 mois environ. Cependant, les données indiquent que la protection contre la coqueluche pourrait diminuer à l'âge de 7-8 ans avec ce schéma 3-5-12 mois. Ceci suggère qu'une seconde dose de rappel de vaccin coquelucheux est conseillée chez les enfants âgés de 5 à 7 ans préalablement vaccinés avec ce schéma particulier.

Il a été démontré que les anticorps protecteurs contre l'hépatite B persistent au minimum 3,5 ans chez plus de 90% des enfants ayant reçu quatre doses d'Infanrix hexa. Les taux d'anticorps n'étaient pas différents de ceux observés dans une cohorte parallèle ayant reçu 4 doses de vaccin monovalent hépatite B.

L'efficacité du composé Hib de Infanrix hexa a été étudiée dans le cadre d'une large étude de surveillance post-marketing menée en Allemagne. Après un suivi de 7 ans l'efficacité de la valence Hib de deux vaccins hexavalents, dont l'un était Infanrix hexa, a été de 89,6 % pour un schéma de primovaccination complet et de 100 % pour un schéma complet de primovaccination et une dose de rappel (indépendamment du vaccin Hib utilisé pour la primovaccination)

## **5.2 Propriétés pharmacocinétiques**

L'évaluation des propriétés pharmacocinétiques n'est pas requise pour les vaccins.

## **5.3 Données de sécurité précliniques**

Les données non cliniques basées sur des études conventionnelles de sécurité, toxicologie spécifique, toxicologie par administration répétée et compatibilité des composants n'ont pas révélé de risque particulier pour l'homme.

# **6. DONNÉES PHARMACEUTIQUES**

## **6.1 Liste des excipients**

### Poudre Hib:

Lactose anhydre,

### Suspension DTCa-HeB-P:

Chlorure de sodium (NaCl),

Milieu 199 contenant principalement des acides aminés, des sels minéraux, des vitamines

Eau pour préparations injectables.

Pour les adjuvants, voir rubrique 2

## **6.2 Incompatibilités**

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments.

## **6.3 Durée de conservation**

3 ans.

Après reconstitution : une utilisation immédiate est recommandée. Cependant, la stabilité a été démontrée pendant 8 heures à +21°C, après reconstitution.

## **6.4 Précautions particulières de conservation**

A conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C).  
Ne pas congeler.

A conserver dans l'emballage extérieur d'origine à l'abri de la lumière.

Pour les conditions de conservation du médicament reconstitué, voir rubrique 6.3.

## **6.5 Nature et contenu de l'emballage extérieur**

Poudre en flacon (verre de type I) muni d'un bouchon (butyle).

0,5 ml de suspension en seringue préremplie (verre de type I) munie d'un bouchon piston (butyle).

Boîtes de 1, 10, 20 et 50, avec ou sans aiguilles.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## **6.6 Précautions particulières d'élimination et manipulation**

Durant la conservation, un dépôt blanc avec un surnageant limpide peut être observé dans la seringue préremplie contenant la suspension DTCa-HepB-P. Ceci ne constitue pas un signe de détérioration.

La seringue préremplie doit être bien agitée afin d'obtenir une suspension trouble blanche homogène.

La suspension DTCa-HepB-P doit être inspectée visuellement pour mettre en évidence la présence de toute particule étrangère et/ou un aspect physique anormal. Dans l'un ou l'autre de ces cas, jeter le vaccin.

Le vaccin est reconstitué en ajoutant la totalité du contenu de la seringue préremplie au flacon contenant la poudre Hib. Après l'ajout de la suspension DTCa-HepB-P à la poudre Hib, le mélange doit être bien agité jusqu'à ce que la poudre soit complètement dissoute.

Le vaccin reconstitué se présente comme une suspension légèrement plus trouble que le composant liquide seul. Ceci est normal et ne diminue pas l'effet du vaccin. Dans les autres cas, jeter le vaccin.

Tout produit non utilisé ou déchet doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

GlaxoSmithKline Biologicals s.a.  
Rue de l'Institut, 89  
B-1330 Rixensart, Belgique

## **8. NUMÉRO(S) AU REGISTRE COMMUNAUTAIRE DES MÉDICAMENTS**

EU/1/00/152/001  
EU/1/00/152/002  
EU/1/00/152/003  
EU/1/00/152/004  
EU/1/00/152/005  
EU/1/00/152/006  
EU/1/00/152/007  
EU/1/00/152/008

## **9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de la première autorisation: 23 octobre 2000  
Date du dernier renouvellement: 23 octobre 2010

## **10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site internet de l'Agence européenne du médicament (EMA) : <http://www.ema.europa.eu/>.

## **ANNEXE II**

- A. FABRICANTS DE SUBSTANCES ACTIVES D'ORIGINE BIOLOGIQUE ET TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE(S) DE LA LIBERATION DES LOTS**
- B. CONDITIONS RELATIVES A L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE**

**A. FABRICANTS DE SUBSTANCES ACTIVES D'ORIGINE BIOLOGIQUE ET TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS**

Nom et adresse des fabricants de substances actives d'origine biologique

GlaxoSmithKline Biologicals s.a.  
Rue de l'Institut 89,  
1330 Rixensart  
Belgique

GlaxoSmithKline Biologicals s.a.  
Parc de la Noire Epine 20, rue Flemming,  
1300 Wavre  
Belgique

Novartis Vaccines and Diagnostics GmbH & Co. KG  
Emil-von-Behring-Str. 76,  
D-35041 Marburg  
Allemagne

Nom et adresse du fabricant responsable de la libération des lots

GlaxoSmithKline Biologicals s.a.  
Rue de l'Institut 89,  
1330 Rixensart  
Belgique

**B. CONDITIONS RELATIVES À L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

▪ **CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DELIVRANCE ET D'UTILISATION IMPOSEES AU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE**

Médicament soumis à prescription médicale.

▪ **CONDITIONS OU RESTRICTIONS EN VUE D'UNE UTILISATION SURE ET EFFICACE DU MÉDICAMENT**

Sans objet.

▪ **AUTRES CONDITIONS**

Système de Pharmacovigilance

Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché doit s'assurer que le système de pharmacovigilance, présenté dans le module 1.8.1. de l'autorisation de mise sur le marché, est mis en place et est opérationnel avant et pendant la commercialisation du médicament.

PSURs

Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché fournira des PSURs bisannuels.

Le titulaire de cette autorisation de mise sur le marché devra informer la Commission européenne des projets de commercialisation concernant le médicament autorisé par le biais de cette décision.



Libération officielle des lots : conformément à l'article 114 de la directive 2001/83/EC modifiée, la libération officielle des lots sera effectuée par un laboratoire d'état ou un laboratoire désigné à cet effet.

**ANNEXE III**  
**ETIQUETAGE ET NOTICE**

## **A. ETIQUETAGE**

**MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR**  
**1 FLACON ET 1 SERINGUE PREREMPLIE SANS AIGUILLE**  
**10 FLACONS ET 10 SERINGUES PREREMPLIES SANS AIGUILLES**  
**20 FLACONS ET 20 SERINGUES PREREMPLIES SANS AIGUILLES**  
**50 FLACONS ET 50 SERINGUES PREREMPLIES SANS AIGUILLES**  
**1 FLACON ET 1 SERINGUE PREREMPLIE AVEC 2 AIGUILLES**  
**10 FLACONS ET 10 SERINGUES PREREMPLIES AVEC 20 AIGUILLES**  
**20 FLACONS ET 20 SERINGUES PREREMPLIES AVEC 40 AIGUILLES**  
**50 FLACONS ET 50 SERINGUES PREREMPLIES AVEC 100 AIGUILLES**

## 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT

Infanrix hexa, poudre et suspension pour suspension injectable en seringue préremplie  
 Vaccin diphtérique (D), tétanique (T), coquelucheux (acellulaire, multicomposé) (Ca), de l'hépatite B (ADNr) (HepB), poliomyélitique (inactivé) (P) et de l'*Haemophilus influenzae* type b (Hib) conjugué (adsorbé)

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Après reconstitution, 1 dose (0,5 ml):

Anatoxine diphtérique <sup>1</sup>	≥30 UI
Anatoxine tétanique <sup>1</sup>	≥40 UI
Antigènes de <i>Bordetella pertussis</i> (Anatoxine pertussique <sup>1</sup> , Hémagglutinine filamenteuse <sup>1</sup> , Pertactine <sup>1</sup> )	25, 25, 8 microgrammes
Antigène de surface du virus de l'hépatite B <sup>2</sup>	10 microgrammes
Virus de la poliomyélite (inactivés) type 1, 2, 3	40, 8, 32 unités antigène D
Polyoside d' <i>Haemophilus influenzae</i> type b (phosphate de polyribosylribitol) <sup>2</sup>	10 microgrammes
conjugué à l'anatoxine tétanique en tant que protéine vectrice	environ 25microgrammes

<sup>1</sup>adsorbé sur Al(OH)<sub>3</sub>

0,5 milligrammes Al<sup>3+</sup>

<sup>2</sup>adsorbé sur AlPO<sub>4</sub>

0,32 milligrammes Al<sup>3+</sup>

## 3. LISTE DES EXCIPIENTS

Lactose anhydre

Chlorure de sodium

Milieu 199 contenant principalement des acides aminés, des sels minéraux, des vitamines

Eau pour préparations injectables

## 4. FORME PHARMACEUTIQUE ET CONTENU

Poudre et suspension pour suspension injectable en seringue préremplie

Flacon : poudre

Seringue préremplie: suspension

1 flacon et 1 seringue préremplie

1 dose (0,5 ml)

10 flacons et 10 seringues préremplies

10 x 1 dose (0,5 ml)

20 flacons et 20 seringues préremplies  
20 x 1 dose (0,5 ml)

50 flacons et 50 seringues préremplies  
50 x 1 dose (0,5 ml)

1 flacon et 1 seringue préremplie + 2 aiguilles  
1 dose (0,5 ml)

10 flacons et 10 seringues préremplies + 20 aiguilles  
10 x 1 dose (0,5 ml)

20 flacons et 20 seringues préremplies + 40 aiguilles  
20 x 1 dose (0,5 ml)

50 flacons et 50 seringues préremplies + 100 aiguilles  
50 x 1 dose (0,5 ml)

#### **5. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Lire la notice avant utilisation  
Voie intramusculaire  
Agiter avant emploi

#### **6. MISE EN GARDE SPECIALE INDIQUANT QUE LE MEDICAMENT DOIT ETRE CONSERVÉ HORS DE PORTÉE ET DE VUE DES ENFANTS**

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants

#### **7. AUTRE(S) MISE(S) EN GARDE SPÉCIALE(S), SI NÉCESSAIRE**

#### **8. DATE DE PÉREMPTION**

EXP : MM/AAAA

#### **9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

A conserver au réfrigérateur  
Ne pas congeler  
A conserver dans l'emballage extérieur d'origine à l'abri de la lumière

#### **10. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS PROVENANT DE CES MÉDICAMENTS S'IL Y A LIEU**

#### **11. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

GlaxoSmithKline Biologicals s.a.  
Rue de l'Institut 89  
1330 Rixensart, Belgique

**12. NUMERO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

EU/1/00/152/001 - 1 FLACON ET 1 SERINGUE PREREMPLIE SANS AIGUILLE  
EU/1/00/152/002 - 10 FLACONS ET 10 SERINGUES PREREMPLIES SANS AIGUILLES  
EU/1/00/152/003 - 20 FLACONS ET 20 SERINGUES PREREMPLIES SANS AIGUILLES  
EU/1/00/152/004 - 50 FLACONS ET 50 SERINGUES PREREMPLIES SANS AIGUILLES  
EU/1/00/152/005 - 1 FLACON ET 1 SERINGUE PREREMPLIE AVEC 2 AIGUILLES  
EU/1/00/152/006 - 10 FLACONS ET 10 SERINGUES PREREMPLIES AVEC 20 AIGUILLES  
EU/1/00/152/007 - 20 FLACONS ET 20 SERINGUES PREREMPLIES AVEC 40 AIGUILLES  
EU/1/00/152/008 - 50 FLACONS ET 50 SERINGUES PREREMPLIES AVEC 100 AIGUILLES

**13. NUMÉRO DU LOT**

Lot :

**14. CONDITIONS DE PRESCRIPTION ET DE DELIVRANCE**

Médicament soumis à prescription médicale

**15. INDICATIONS D'UTILISATION**

**16. INFORMATIONS EN BRAILLE**

Justification de ne pas inclure l'information en Braille acceptée

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS  
PRIMAIRES  
FLACON AVEC POUDRE HIB**

**1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Hib pour Infanrix hexa  
Poudre pour suspension injectable  
IM

**2. MODE D'ADMINISTRATION**

**3. DATE DE PÉREMPTION**

EXP :

**4. NUMÉRO DE LOT**

Lot :

**5. CONTENU EN POIDS, VOLUME OU UNITÉ**

1 dose

**6. AUTRES**

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS  
PRIMAIREs  
SERINGUE PREREMPLIE AVEC SUSPENSION DTCA-HEPB-P**

**1. DÉNOMINATION DU MEDICAMENT ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

DTCa-HepB-P pour Infanrix hexa  
Suspension pour suspension injectable  
IM

**2. MODE D'ADMINISTRATION**

**3. DATE DE PÉREMPTION**

EXP :

**4. NUMÉRO DE LOT**

Lot :

**5. CONTENU EN POIDS, VOLUME OU UNITÉ**

1 dose (0,5 ml)

**6. AUTRES**



**B. NOTICE**

## NOTICE : INFORMATION DE L'UTILISATEUR

**Infanrix hexa – Poudre et suspension pour suspension injectable en seringue préremplie**  
Vaccin diphtérique (D), tétanique (T), coquelucheux (acellulaire, multicomposé) (Ca), de l'hépatite B (ADNr) (HepB), poliomyélitique (inactivé) (P) et de l'*Haemophilus influenzae* type b (Hib) conjugué (adsorbé).

**Veillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de faire vacciner votre enfant.**

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou pharmacien.
- Ce vaccin a été prescrit à votre enfant. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre.
- Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

**Dans cette notice:**

1. Qu'est-ce qu'Infanrix hexa et dans quel cas est-il utilisé
2. Quelles sont les informations à connaître avant de faire vacciner votre enfant avec Infanrix hexa
3. Comment est administré Infanrix hexa
4. Quels sont les effets indésirables éventuels
5. Comment conserver Infanrix hexa
6. Informations supplémentaires

### 1. QU'EST-CE QU'Infanrix hexa ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ

Infanrix hexa est un vaccin utilisé pour protéger votre enfant contre six maladies :

- **Diphtérie** : une infection bactérienne grave qui affecte principalement les voies respiratoires et parfois la peau. Les voies respiratoires gonflent, entraînant de graves problèmes respiratoires et parfois une suffocation. La bactérie produit également un poison. Ceci peut entraîner des lésions du système nerveux, des problèmes cardiaques et même la mort.
- **Tétanos** : la bactérie du tétanos pénètre dans le corps par des coupures, égratignures ou blessures cutanées. Les blessures les plus souvent à l'origine du tétanos sont les brûlures, les fractures, les plaies profondes ou les plaies renfermant de la terre, de la poussière, du fumier ou des échardes de bois. La bactérie produit un poison-. Ceci peut entraîner une raideur des muscles, des spasmes musculaires douloureux, des convulsions et même la mort. Les spasmes musculaires peuvent être suffisamment violents pour entraîner des fractures osseuses de la colonne vertébrale.
- **Coqueluche** : une maladie hautement contagieuse qui affecte les voies respiratoires. Elle provoque des quintes de toux sévères qui peuvent entraîner des problèmes pour respirer. Le son de la toux est souvent "caverneux". La toux peut durer un à deux mois, voire plus. La coqueluche peut aussi entraîner une infection des oreilles, une infection des bronches (bronchite) qui peut se prolonger sur une longue période, une infection des poumons (pneumonie), des convulsions, des lésions cérébrales et même la mort.
- **Hépatite B** : est provoquée par le virus de l'hépatite B. Elle entraîne un gonflement du foie . Le virus est présent dans les fluides corporels tels que dans le vagin, le sang, le sperme, ou la salive des individus infectés.
- **Poliomyélite (Polio)** : une infection virale. La polio est souvent une maladie bénigne,. Cependant, parfois, elle peut être très grave et entraîner des lésions permanentes et même la mort. La polio peut entraîner une paralysie des muscles (ceux-ci ne peuvent plus bouger). Ceci

inclut les muscles nécessaires à la respiration et à la marche. Les bras ou les jambes affectés par la maladie peuvent être douloureusement déformés.

- ***Haemophilus influenzae type b (Hib)*** : peut provoquer le plus fréquemment une inflammation du cerveau (gonflement). Cela peut conduire à des problèmes graves tels que : retard mental, paralysie cérébrale, surdit ,  pilepsie ou c cit  partielle. Il peut provoquer  galement ungonflement de la gorge. Cela peutentra ner la mort par suffocation. Plus rarement, la bact rie peut aussi infecter le sang, le coeur, les poumons, les os, les articulations, et les tissus des yeux et de la bouche.

#### **Comment le vaccin agit**

- Infanrix hexa aide l'organisme de votre enfant   faire sa propre protection (anticorps). Cela prot gera votre enfant contre ces maladies.
- Comme tous les vaccins, Infanrix hexa peut ne pas prot ger compl tement tous les enfants vaccin s.
- Le vaccin ne peut pas provoquer les maladies contre lesquelles il prot ge.

## **2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE FAIRE VACCINER VOTRE ENFANT AVEC Infanrix hexa**

### **Infanrix hexa ne doit pas  tre administr  si:**

- votre enfant est allergique (hypersensible)   :
  - Infanrix hexa ou l'un des composants d'Infanrix hexa (list s en rubrique 6).
  - La n omycine ou polymyxine (antibiotiques).Les signes d'une r action allergique peuvent prendre la forme d'une  ruption cutan e avec d mangeaisons, d'une difficult  respiratoire et d'un gonflement du visage ou de la langue.
- votre enfant a pr sent  une r action allergique   un vaccin contre la dipht rie, le t tanos, la coqueluche, l'h patite B, la poliomy lite ou les infections   *Haemophilus influenzae type b*.
- votre enfant a pr sent  des troubles neurologiques dans les 7 jours suivant une pr c dente vaccination par un vaccin contre la coqueluche.
- votre enfant a une infection s v re avec une forte fi vre (sup rieure   38 C). Une infection b nigne comme un rhume ne devrait pas  tre un probl me, mais informez-en d'abord votre m decin.

Infanrix hexa ne doit pas  tre administr  dans l'un des cas ci-dessus. Si vous n' tes pas s r, parlez-en   votre m decin ou   votre pharmacien avant que votre enfant ne re oive Infanrix hexa.

### **Faites attention avec Infanrix hexa**

V rifiez avec votre m decin ou votre pharmacien avant que votre enfant ne re oive ce vaccin si :

-   la suite d'une administration pr c dente d'Infanrix hexa ou d'un autre vaccin contre la coqueluche, votre enfant a eu des probl mes de sant  , en particulier :
  - une fi vre  lev e (sup rieure   40 C) dans les 48 heures suivant la vaccination
  - un collapsus ou pseudo- tat de choc dans les 48 heures suivant la vaccination
  - des pleurs persistants pendant une dur e de 3 heures ou plus, dans les 48 heures suivant la vaccination
  - des convulsions avec ou sans fi vre  lev e dans les 3 jours suivant la vaccination
- votre enfant a une maladie du cerveau non diagnostiqu e ou  volutive ou une  pilepsie non contr l e. Une fois la maladie contr l e, le vaccin pourra  tre administr 
- votre enfant a des probl mes h morragiques ou s'il se fait des bleus facilement
- votre enfant a une pr disposition en cas de fi vre ou des ant c dents familiaux de convulsions f briles

Si l'un des cas ci-dessus concerne votre enfant (ou si vous n'êtes pas sûr), parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien avant que votre enfant ne reçoive Infanrix hexa.

#### **Utilisation d'autres médicaments ou vaccins**

Veillez signaler à votre médecin ou à votre pharmacien si votre enfant prend ou a pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance ou un autre vaccin.

#### **Informations importantes concernant certains composants d'Infanrix hexa**

Ce vaccin contient de la néomycine et de la polymyxine (antibiotiques). Veuillez signaler à votre médecin si votre enfant a eu une réaction allergique à ces composants.

### **3. COMMENT EST ADMINISTRÉ Infanrix hexa**

#### **Combien**

- Votre enfant aura un total de 2 ou 3 injections avec au moins 1 mois entre chaque injection.
- Votre médecin ou votre infirmière vous communiquera les dates auxquelles votre enfant devra revenir pour les injections suivantes.
- Si d'autres doses (rappels) sont nécessaires, votre médecin vous en informera.

#### **Comment**

- Infanrix hexa sera administré sous forme d'une injection dans un muscle.
- Le vaccin ne doit jamais être administré dans les vaisseaux sanguins ou dans la peau.

#### **Si votre enfant n'a pas reçu une dose**

- Si votre enfant manque une vaccination prévue, il est important de demander une nouvelle consultation.
- **Assurez-vous que votre enfant reçoive la totalité du schéma vaccinal. Dans le cas contraire, votre enfant pourrait ne pas être complètement protégé contre les maladies.**

### **4. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS**

Comme tous les médicaments, Infanrix hexa peut provoquer des effets indésirables, bien que tous n'y soient pas sujets. Les effets indésirables suivants peuvent survenir avec ce vaccin :

#### **Réactions allergiques**

Si votre enfant présente une réaction allergique, consultez votre médecin immédiatement. Les signes peuvent inclure :

- une éruption cutanée avec démangeaisons ou bulles
- un gonflement des yeux et du visage
- une difficulté à respirer ou à avaler
- une baisse soudaine de la pression artérielle et perte de connaissance

Ces signes débutent habituellement très rapidement après que le vaccin a été administré. Veuillez informer immédiatement un médecin si ces signes apparaissent après avoir quitté le cabinet médical.

#### **Consultez immédiatement un médecin si votre enfant présente un des effets indésirables graves suivants :**

- Collapsus
- Perte de connaissance ou perte d'attention
- Convulsions (peut arriver avec la fièvre)

Ces effets indésirables sont survenus très rarement avec Infanrix hexa comme avec d'autres vaccins contre la coqueluche, habituellement dans les 2 à 3 jours suivant la vaccination.

#### **Les autres effets indésirables sont :**

**Très fréquents** (pour au moins 1 dose de vaccin sur 10)

- fatigue
- perte d'appétit
- fièvre supérieure ou égale à 38°C
- gonflement, douleur, rougeur au site d'injection
- pleurs inhabituels
- irritabilité ou agitation

**Fréquents** (moins de 1 pour 10 doses de vaccin)

- diarrhée
- vomissements
- fièvre supérieure à 39,5°C
- gonflement supérieur à 5 cm ou induration au site d'injection
- nervosité

**Peu fréquents** (moins de 1 pour 100 doses de vaccin)

- somnolence
- toux
- gonflement important du membre vacciné

**Rares** (moins de 1 pour 1 000 doses de vaccin)

- éruption cutanée

**Très rares** (moins de 1 pour 10 000 doses de vaccin)

- augmentation de la taille des ganglions cervicaux, axillaires et inguinaux (lymphadénopathie)
- chez les nourrissons nés grands prématurés (28 semaines de grossesse ou moins), des pauses respiratoires peuvent survenir pendant 2 à 3 jours suivant la vaccination.
- arrêt temporaire de la respiration (apnée)
- gonflement du visage, des lèvres, de la bouche, de la langue ou de la gorge pouvant provoquer des difficultés à avaler ou à respirer (œdème de Quincke)
- démangeaisons (dermatite)
- gonflement de tout le membre vacciné,
- vésicules au site d'injection.

Si un effet indésirable devient grave ou si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

## 5. COMMENT CONSERVER Infanrix hexa

- Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.
- Ne pas utiliser Infanrix hexa après la date de péremption mentionnée sur la boîte. La date d'expiration fait référence au dernier jour du mois.
- A conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C).
- A conserver dans l'emballage extérieur d'origine à l'abri de la lumière.
- Ne pas congeler. La congélation détruit le vaccin.
- Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

## 6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

## Que contient Infanrix hexa

- Les substances actives sont :
- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Anatoxine diphtérique <sup>1</sup>  | ≥ 30 Unités Internationales (UI) |
| Anatoxine tétanique <sup>1</sup>  | ≥ 40 Unités Internationales (UI) |
| Antigènes de <i>Bordetella pertussis</i>  |                                  |
| Anatoxine pertussique <sup>1</sup> .....  | 25 microgrammes                  |
| Hémagglutinine filamenteuse <sup>1</sup> .....  | 25 microgrammes                  |
| Pertactine <sup>1</sup> .....   | 8 microgrammes                   |
| Antigène de surface du virus de l'hépatite B <sup>2,3</sup> .....   | 10 microgrammes                  |
| Virus de la poliomyélite (inactivés)  |                                  |
| Type 1 (souche Mahoney) <sup>4</sup> .....  | 40 unités antigène D             |
| Type 2 (souche MEF-1) <sup>4</sup> .....  | 8 unités antigène D              |
| Type 3 (souche Saukett) <sup>4</sup> .....  | 32 unités antigène D             |
| Polyoside d' <i>Haemophilus influenzae</i> type b.....  | 10 microgrammes                  |
| (phosphate de polyribosylribitol) <sup>3</sup> conjugué à l'anatoxine tétanique en tant que protéine vectrice | environ 25 microgrammes          |
- <sup>1</sup>adsorbé sur hydroxyde d'aluminium hydraté (Al(OH)<sub>3</sub>) ..... 0,5 milligrammes Al<sup>3+</sup>  
<sup>2</sup>produit sur des cellules de levure (*Saccharomyces cerevisiae*) par la technique de l'ADN recombinant  
<sup>3</sup>adsorbé sur phosphate d'aluminium (AlPO<sub>4</sub>) ..... 0,32 milligrammes Al<sup>3+</sup>  
<sup>4</sup>produit sur des cellules VERO

- Les autres composants sont :  
Poudre Hib : lactose anhydre

Suspension DTCa-HepB-P : chlorure de sodium (NaCl), milieu 199 contenant principalement des acides aminés, des sels minéraux, des vitamines et de l'eau pour préparations injectables

## Qu'est-ce qu'Infanrix hexa et contenu de l'emballage extérieur

- Le composant diphtérique, tétanique, coquelucheux acellulaire, hépatite B, poliomyélitique inactivé (DTCa-HepB-P) est un liquide blanc, légèrement laiteux présenté en seringue préremplie (0,5 ml).
- Le composé Hib est une poudre blanche présentée en flacon de verre.
- Les deux composés sont mélangés juste avant que votre enfant reçoive l'injection. L'apparence du mélange est un liquide blanc, légèrement laiteux.
- Infanrix hexa est disponible en boîtes de 1, 10, 20 et 50 avec ou sans aiguilles.
- Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant

GlaxoSmithKline Biologicals s.a.  
Rue de l'Institut, 89  
B-1330 Rixensart  
Belgique

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

**België/Belgique/Belgien**  
GlaxoSmithKline s.a./n.v.  
Tél/Tel: + 32 2 656 21 11

**Luxembourg/Luxemburg**  
GlaxoSmithKline s.a./n.v.  
Tél/Tel: + 32 2 656 21 11

**България**  
ГлаксоСмитКлайн ЕООД

**Magyarország**  
GlaxoSmithKline Kft.

ул. Димитър Манов бл.10  
София 1408  
Тел. + 359 2 953 10 34

**Česká republika**

GlaxoSmithKline s.r.o.  
Tel: + 420 2 22 00 11 11  
czmail@gsk.com

**Danmark**

GlaxoSmithKline Pharma A/S  
Tlf: + 45 36 35 91 00  
dk-info@gsk.com

**Deutschland**

GlaxoSmithKline GmbH & Co. KG  
Tel: + 49 (0)89 360448701  
produkt.info@gsk.com

**Eesti**

GlaxoSmithKline Eesti OÜ  
Tel: +372 667 6900  
estonia@gsk.com

**Ελλάδα**

GlaxoSmithKline A.E.B.E.  
Τηλ: + 30 210 68 82 100

**España**

GlaxoSmithKline, S.A.  
Tel: + 34 902 202 700  
es-ci@gsk.com

**France**

Laboratoire GlaxoSmithKline  
Tél: + 33 (0) 1 39 17 84 44  
diam@gsk.com

**Ireland**

GlaxoSmithKline (Ireland) Ltd  
Tel: + 353 (0)1 4955000

**Ísland**

GlaxoSmithKline ehf.  
Sími: +354 530 3700

**Italia**

GlaxoSmithKline S.p.A.  
Tel: + 39 04 59 21 81 11

**Κύπρος**

GlaxoSmithKline (Cyprus) Ltd  
Τηλ: + 357 22 39 70 00

Tel.: + 36-1-2255300

**Malta**

GlaxoSmithKline (Malta) Ltd  
Tel: + 356 21 238131

**Nederland**

GlaxoSmithKline BV  
Tel: + 31 (0)30 69 38 100  
nlinfo@gsk.com

**Norge**

GlaxoSmithKline AS  
Tlf: + 47 22 70 20 00  
firmapost@gsk.no

**Österreich**

GlaxoSmithKline Pharma GmbH.  
Tel: + 43 1 970 75-0  
at.info@gsk.com

**Polska**

GSK Commercial Sp. z o.o.  
Tel.: + 48 (22) 576 9000

**Portugal**

Smith Kline & French Portuguesa, Produtos  
Farmacêuticos, Lda.  
Tel: + 351 21 412 95 00  
FI.PT@gsk.com

**România**

GlaxoSmithKline (GSK) SRL  
Tel: +40 (0)21 3028 208

**Slovenija**

GlaxoSmithKline d.o.o.  
Tel: + 386 (0) 1 280 25 00  
medical.x.si@gsk.com

**Slovenská republika**

GlaxoSmithKline Slovakia s.r.o.  
Tel: + 421 (0)2 48 26 11 11  
repcia.sk@gsk.com

**Suomi/Finland**

GlaxoSmithKline Oy  
Puh/Tel: + 358 10 30 30 30  
Finland.tuoteinfo@gsk.com

**Sverige**

GlaxoSmithKline AB  
Tel: + 46 (0)8 638 93 00

info.produkt@gsk.com

**Latvija**

GlaxoSmithKline Latvia SIA  
Tel: + 371 6 7312687  
lv-epasts@gsk.com

**United Kingdom**

GlaxoSmithKline UK  
Tel: + 44 (0)808 100 9997  
customercontactuk@gsk.com

**Lietuva**

GlaxoSmithKline Lietuva UAB  
Tel. +370 5 264 90 00  
info.lt@gsk.com

**La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est**

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site internet de l'Agence européenne du médicament (EMA) : <http://www.ema.europa.eu/>.

---

**Les informations suivantes concernent uniquement les professionnels de la santé :**

Durant la conservation, un dépôt blanc et un surnageant limpide peuvent être observés dans la seringue préremplie contenant la suspension de DTCa-HepB-P. Ceci ne constitue pas un signe de détérioration.

La seringue préremplie doit être bien agitée afin d'obtenir une suspension trouble blanche homogène.

La suspension DTCa-HepB-P doit être inspectée visuellement pour mettre en évidence la présence de toute particule étrangère et/ou une variation de l'aspect physique. Dans l'un ou l'autre de ces cas, jetez le récipient.

Le vaccin est reconstitué en ajoutant la totalité du contenu de la seringue préremplie au flacon contenant la poudre Hib. Après l'ajout de la suspension DTCa-HepB-P à la poudre, le mélange doit alors être bien agité jusqu'à ce que la poudre soit complètement dissoute.

Le vaccin reconstitué se présente comme une suspension légèrement plus trouble que le composant liquide seul. Ceci est normal et ne diminue pas l'effet du vaccin. Dans les autres cas, jetez le vaccin.

Tout produit non utilisé ou déchet doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.